

dental. Chaque direction est responsable d'un certain nombre de pays compris dans la région géographique qui relève du bureau dont elle fait partie¹. Le Bureau des Affaires d'Afrique et du Moyen-Orient comprend les Directions des affaires d'Afrique I, des affaires d'Afrique II, et du Moyen-Orient; le Bureau des affaires d'Asie et du Pacifique englobe les Directions de l'Asie de l'Est, celle du Pacifique et celle de l'Asie du Sud; le Bureau des affaires d'Europe se compose de trois directions; l'Europe de l'Est, l'Europe du Nord-Ouest et l'Europe de l'Ouest; le Bureau des affaires de l'hémisphère occidental comprend la Direction des affaires d'Amérique latine, la Direction des Caraïbes, et celle des affaires des États-Unis d'Amérique.

Un certain nombre de bureaux à caractère *fonctionnel* correspondent aux bureaux géographiques, ce sont: les Bureaux des affaires économiques et scientifiques; de la défense et du contrôle des armements; des affaires juridiques; des affaires consulaires; des affaires des Nations Unies; des affaires publiques; et de la coordination.

La réalisation des objectifs du Ministère nécessite des échanges constants entre les bureaux fonctionnels et les bureaux géographiques. Chaque bureau géographique, en tant que centre de coordination chargé de l'élaboration et de la gestion des projets et programmes d'un pays, veille à ce que les opérations des missions reflètent bien les intérêts fonctionnels. De même, les bureaux fonctionnels respectent les intérêts des bureaux régionaux dans la conduite de leurs opérations. Leurs activités étant complémentaires, elles contribuent à créer un esprit éveillé et une attitude perfectionniste face aux complexités des opérations du Ministère.

Bureaux fonctionnels

Le *Bureau des affaires économiques et scientifiques* élabore et coordonne le programme et l'action du Ministère en ce qui concerne les grandes questions économiques, scientifiques et environnementales qui passent au premier plan des préoccupations du Canada sur le plan international. Il groupe quatre directions: celle de l'aide et du développement, celle de la politique commerciale, celle des transports, des communications et de l'énergie et celle des relations scientifiques et des problèmes environnementaux.

La *Direction de l'aide et du développement* coordonne les divers points de vue du Ministère sur les questions d'aide extérieure; c'est par son intermédiaire que se font les consultations avec l'Agence canadienne de développement international et avec d'autres ministères et organismes de l'État qui s'intéressent à certains aspects particuliers de l'aide au développement, aussi bien sur le

¹ Voir l'annexe